

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 novembre 2011

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3775-2011.

Entente globale de modulation d'Hydro-Québec Distribution.

**Demande pour relever l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) de leur retard à déposer leur preuve.**

---

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de les relever de leur retard à déposer leur preuve au présent dossier pour les motifs personnels décrits dans la lettre ci-jointe déposée sous pli confidentiel.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent également respectueusement au Tribunal de maintenir le caractère confidentiel de la lettre jointe, en raison des renseignements personnels qui s'y trouvent. Nous permettons au procureur d'Hydro-Québec d'en prendre connaissance sous la condition qu'il s'engage à en maintenir la confidentialité jusqu'à ce que la Régie statue sur celle-ci et la lui avons transmise sous cette condition.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intéressés.